

**Compte-rendu du conseil municipal du 06/04/2021**

Présents : C. GALILEI, Maire, R. SALEMBIER, M. DUCROS, S. CORGIER, JF. LACROIX, R. LERISSEL, G. LOYEZ, S. MAGNARD, I. TICHIT-WUCHER, JM DURDILLY, S. VIGNON, R. MAYNARD,

JM GARNIER, G. COUBLE

Absent excusé : Y. MOREAU

Absent :

Secrétaire de séance : G. LOYEZ

Rappel de l'ordre du jour :

1/ Attribution de subventions aux associations année 2021.

2/ Délibération pour contribution de la commune aux charges du SYDER pour l'année 2021

3/ Délibération adoptant les contributions directes - vote des taux d'imposition pour 2021

4/ Délibération pour affectation des résultats de l'exercice précédent.

5/ Délibération pour vote du budget primitif – année 2021.

6/ Délibération pour renouvellement du contrat CAF (garderie périscolaire et centre de loisirs)

7/ Délibération pour signature d'un protocole d'accord avec Monsieur FERREIRA

8/ Délibération pour demande de subventions au titre des amendes de police pour l'accès PMR à l'auberge des sapins

9/ Délibération pour demande de subventions dans le cadre des appels à projets du Département pour le réaménagement du jardin public.

Entretien des allées du cimetière

Questions diverses

1/ Attribution de subventions aux associations année 2021.

Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer à propos de l'octroi des subventions communales en faveur des associations et organismes qui présentent un intérêt sur le plan communal. En complément des demandes effectuées cette année, le conseil municipal a souhaité montré son soutien suite à la crise sanitaire à l'ensemble des associations en versant une subvention exceptionnelle.

Les montants proposés pour l'année 2021 sont :

ASSOCIATIONS	MONTANTS 2021
ADMR	400
ADHA	500
CHOUETTE SOLIDAIRE	200
O P'TIITS MOUFLETS	100
LA FARANDOLE	500
SOU DES ECOLES (25,00 euros/élèves)	1450
BIBLIOTHEQUE (1,50 euros/habitant)	1153,5
GROUP D'ENTRAIDE AUX PERS AGEES	100
SOCIETE MUSICALE	100
LES LUDOPHILES	100
STE DE CHASSE	100
LES AMIS DE ST JUST	100
AMICALE POMPIERS	100
CLUB SENIORS	100
ECHANGE AMITIES COLTI-ALUNIS	100
COMITE DE JUMELAGE	100

BOULES DES GENETS	100
LONGEVAL ART NATURE	100
ST PECHE HAUTE AZERGUES	100
TENNIS CLUB	100
CASJ FOOT	350
INTERGONES	16 817.79
TOTAL	22 771.28

Les subventions seront attribuées sur présentation du compte annuel de l'association.

Mme Sylvie Vignon, présidente de l'association « Groupement d'entraide aux personnes âgées » ne participe pas au vote.

Adopté à 13 voix pour.

2/ Délibération pour contribution de la commune aux charges du SYDER pour l'année 2021

Madame le Maire expose au conseil municipal que la quote-part de la commune aux charges du Syder (syndicat départemental des énergies du Rhône) s'élève à la somme de 12 353,36 € pour l'année 2021.

Cette charge peut être fiscalisée partiellement ou totalement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de fiscaliser totalement cette somme.

Adopté à l'unanimité.

Les travaux envisagés sont : éclairage LED du terrain de tennis, une demande de devis en cours (avec vérification du mât), il pourrait se rajouter l'éclairage du terrain de foot puisqu'il s'agit du même point de livraison.

3/ Délibération adoptant les contributions directes – vote des taux d'imposition pour 2021.

Madame le Maire propose de reconduire les taux d'imposition pour l'année 2021, à l'identique de ceux de 2020.

A partir de 2021, suite à la réforme de la taxe d'habitation (TH) - prévue par la loi de finances 2020- les communes ne perçoivent plus la TH sur les résidences principales. Les communes continuent à percevoir la TH sur les résidences secondaires. Le taux de TH est obligatoirement gelé jusqu'en 2023. La commune ne peut pas voter de variation de ce taux. Pour rappel, le taux voté est 2020 est de 4.41%.

Pour compenser la perte de la TH sur les résidences principales, les communes percevront à partir de 2021 la part de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFNB) qui était jusqu' alors perçu par le Département, et récupère donc le taux voté par celui-ci (soit 11.03%).

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur la reconduction des taux d'imposition pour l'année 2021, à l'identique de ceux de 2020. Les taux proposés sont :

Taxe foncière sur le bâtie :	16.68% (soit 5.65% taux commune 2020+ 11.03% taux département)
Taxe foncière sur le non bâtie :	19,58 %

Adopté à l'unanimité.

4/ Délibération pour affectation des résultats de l'exercice précédent.

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, faisant apparaître les résultats suivants :

Montants exprimés en euros	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Report de clôture 2019	19 617,13	100 000,00
Recettes de l'exercice 2020	182 527,72	400 432,08
Dépenses de l'exercice 2020	148 509,55	332 905,06
Résultats de l'exercice 2020	34 018,17	67 527,02
Résultats de clôture 2020	53 635,30	167 527,02

Madame le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 soit la somme de 167 527,02 euros comme suit :

Affectation à la section d'investissement : 107 527,02 €

Report en recette de fonctionnement : 60 000,00 €

Adopté à l'unanimité.

5/ Délibération pour vote du budget primitif – année 2021.

Madame le Maire procède à la lecture des propositions budgétaires pour 2021.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		
Mouvement réels	430 199,49 €	437 048,00 €
Mouvement d'ordre	6 848,51 €	0,00 €
Section d'investissement		
Mouvement réels	619 352,91 €	619 352,91 €
Mouvement d'ordre	0,00 €	0,00€
TOTAL	1 056 400,91 €	1 056 400,91 €

Adopté à l'unanimité.

Les travaux d'investissement prévus sont :

Rénovation énergétique et accessibilité de l'Auberge des Sapins et accès PMR (le Permis de construire est déposé)

Divers travaux dans les bâtiments publics (peinture, menuiserie, électricité)

Extension du columbarium

Amélioration du stockage sel

Réaménagement du jardin public

Panneaux de signalisation, bac à fleurs

Acquisition d'une balayeuse

Clôture déchèterie

Travaux de voirie

Sentiers touristiques vers les arbres remarquables et aire de pique-nique à la Croix de l'orme

6/ Délibération pour renouvellement du contrat CAF (garderie périscolaire et centre de loisirs)

Le Contrat Caf Enfance Jeunesse arrivant à échéance au 31 décembre 2021, il convient de le renouveler et deviendra la convention de Territoire globale. (Un contrat sur la Cor pour l'ensemble des communes)

Ce contrat permet de toucher des prestations pour le centre de loisirs et la garderie celles-ci seront reversées directement à AERES qui nous les déduira des sommes à verser.

Adopté à l'unanimité.

7/ Délibération pour signature d'un protocole d'accord avec Monsieur FERREIRA

Dans le cadre des travaux de l'Auberge des Sapins, particulièrement la création des sanitaires PMR et la terrasse couverte dans le prolongement de la salle de restaurant actuelle, il convient de supprimer les toilettes de M. Ferreira qui sont en surplomb de la parcelle communale AB240.

M. Ferreira a donné son accord moyennant la somme de 5093,00 euros estimé par un cabinet expert foncier.

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer un protocole d'accord notarié autorisant la destruction de ces toilettes en surplomb de la parcelle AB240 moyennant une indemnité de 5093,00 euros qui sera versée le mois suivant les travaux de destruction/reconstruction.

Adopté à l'unanimité.

Concernant la même habitation, Monsieur FERREIRA a déposé une Déclaration Préalable de travaux afin de créer un balcon en bois avec une porte-fenêtre, qui serait en surplomb de la parcelle communale. La DDT a interrogé la commune afin qu'elle donne un avis sur l'autorisation de surplomb et autorise la servitude.

Ce surplomb engendrerait des questions de sécurité et de vis-à-vis. Les commissions urbanisme et travaux sont défavorables.

Après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis défavorable à l'unanimité concernant l'autorisation de la servitude de surplomb.

8/ Délibération pour demande de subventions au titre des amendes de police pour l'accès PMR à l'Auberge des Sapins

Madame le Maire explique que dans le cadre des travaux d'accessibilité de l'Auberge des Sapins, il convient de rendre accessible l'accès extérieur.

Les travaux consistent à tracer un cheminement depuis la place PMR située sur le parking jusqu'à l'entrée restaurant.

Le service ingénierie du Département a réalisé un plan et un devis 13688,00 HT ; en attente d'un chiffrage de Eiffage qui pourrait être pris pour faire la demande de subventions à hauteur de 50% dans le cadre des produits des amendes de police.

Madame Le Maire demande au conseil de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subventions dans le cadre des produits des amendes de police pour l'accessibilité PMR du bar restaurant « Auberge des Sapins ». Elle demande au conseil municipal de l'autoriser à signer tous documents s'y référants.

Adopté à l'unanimité.

9/ Délibération pour demande de subventions dans le cadre des appels à projets du Département pour le réaménagement du jardin public.

Dans le cadre du réaménagement du jardin public prévu pour le printemps prochain, Madame le Maire propose au conseil de solliciter le Département dans le cadre des appels à projets 2021 pour déposer un dossier de demande de subventions.

Le montant prévisionnel des travaux se monte à 14754,00 euros pour une subvention sollicitée de 50%.

Les travaux prévus sont :

- Délimitation de la zone de jeux en faisant un gazon fleuri : achat de rondin de bois : 2 350,00 euros
- Rajout de un ou plusieurs jeux en collaboration avec le CMJ , une balançoire et un pont suspendu installé pour 7 000,00 euros prix catalogue possibilité de remise
- Réalisation d'une fresque sur le mur en béton en collaboration avec le CMJ avec intervenant s : 4 290,00 euros
- Changement des jardinières de fleurs à l'entrée : bac à végétaux rondin pour 1 114,00 euros

Madame Le Maire demande au conseil de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subventions dans le cadre des appels à projet du Département pour le réaménagement du jardin public. Elle demande au conseil municipal de l'autoriser à signer tous documents s'y référants.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses.

Réparation du tracteur pour un montant de 3344,88 euros

L'école est fermée la semaine du 6 au 9 avril 2021 : un accueil est assuré pour les enfants des personnels soignants qui apportent leur repas froid. Tout le personnel travaille.

Allées du cimetière : Dans le cadre de la charte « 0 pesticide », certaines allées en terre (3) seront enherbées (test avec herbe rustique entretenue par les agents) .

Bois du châtaignier coupé l'année dernière à la déchèterie : Il sera mis en vente : « lot à vendre au plus offrant » une annonce sera diffusée prochainement.

Plume des Chouettes / relooking site web : une réunion de la commission est prévue le 21 avril. La distribution est programmée en mai pour la Plume.

Commissions affaires sociales le 7 avril : dossiers péri scolaires, renouvellement contrat CAF

Commission tourisme COR le 7 avril

Rapport d'orientation budgétaire COR : disponible pour consultation en mairie, téléchargeable sur le site de la COR

PROCHAIN CONSEIL LE MARDI 18 MAI

Le maire, Christine GALIEI

